

# TABLE DES MATIERES

---

<b>OBSERVATIONS MAINTIEN DE L'ORDRE</b>	<b>1</b>
<b>1. MISSION</b>	<b>1</b>
<b>2. PROBLEMATIQUE</b>	<b>1</b>
<b>3. ACTES D'ENQUETE</b>	<b>1</b>
<b>4. ANALYSE</b>	<b>1</b>
<b>NOTES</b>	<b>3</b>

# **OBSERVATIONS MAINTIEN DE L'ORDRE<sup>1</sup>**

## **1. MISSION**

Le Comité a participé à plusieurs observations à Anderlecht à la suite de menaces de voir survenu des incidents après les émeutes du 23 mai 2008.

## **2. PROBLEMATIQUE**

Le rapport a pour objet le suivi des services d'ordre dans le prolongement des émeutes survenues le 23 mai 2008 à Anderlecht.

## **3. ACTES D'ENQUETE**

Le 28 mai 2008 à 11.00 heures, deux commissaires auditeurs se sont rendus, accompagné du Directeur général adjoint, à l'hôtel de police d'Anderlecht où ils ont demandé à être reçus par le commissaire divisionnaire, chef de corps.

Celui-ci les reçoit immédiatement avec le commissaire, Directeur des opérations de la zone de police Midi.

Notre demande auprès du chef de corps est double :

- l'informer que le Service d'enquêtes P procédera à des observations au niveau de la zone de police Midi les 28 et 30 mai 2008, orientées vers les services d'ordre organisés en raison des menaces de nouvelles émeutes ;
- obtenir une copie des ordres de service qui seront établis à l'occasion de ces deux services d'ordre.

Le chef de corps leur remet l'ordre de service du 28 mai 2008. Quant à l'ordre de service du 30 mai 2008, il précise que celui-ci n'est pas encore rédigé, des éléments d'informations étant toujours attendus.

Le commissaire, Directeur des opérations, remet ensuite une copie du rapport administratif intitulé : « Anderlecht – Troubles de l'ordre public et affrontements entre groupes rivaux le vendredi 23 mai 2008 en soirée » ainsi qu'un tableau reprenant les identités de toutes les personnes arrêtées.

Nos deux interlocuteurs nous fournissent diverses informations quant au déroulement de la journée et font preuve de collaboration et de transparence.

Le 28 mai 2008 à partir de 12.00 heures, les teams composés des commissaires auditeurs<sup>2</sup> du Service d'enquêtes P assurent de manière alternée une observation sur le terrain. À partir de 18.00 heures, tous les teams sont sur le terrain en mission d'observation. Il circule en effet une rumeur selon laquelle de jeunes allochtones se rendraient à 20.00 heures à la station de métro Saint-Guidon pour y causer des troubles.

Finalement, aucun incident ne survient. Avec l'accord du Directeur général, présent sur place, les teams arrêtent de manière échelonnée les observations en même temps que les forces sur le terrain sont libérées.

Le dernier team présent sur place arrête son observation vers 21.30 heures.

## **4. ANALYSE**

En l'absence de tout incident, les observations n'ont pas donné lieu à des constatations relatives à l'emploi de la contrainte par les forces de police présentes.

Un dispositif policier important était mobilisé, dissuadant toute tentative de trouble de l'ordre public. Il était positionné de manière visible, sur les lieux même des incidents du 23 mai 2008, à savoir essentiellement les alentours immédiats de la station de métro Saint-Guidon et dans une moindre mesure la Place De Linde.

Les forces se composaient principalement de :

- deux pelotons de maintien de l'ordre auquel s'ajoutait un peloton composé par la brigade anti-criminalité (BAC), deux sections canines et une cellule info provenant de la zone de police elle-même ;
- moyens spéciaux (un A/peloton de cavalerie, deux arroseuses) ainsi qu'un peloton de la police fédérale ;
- un peloton Hycap d'Antwerpen.

L'engagement policier ne donne pas lieux à la formulation de remarques particulière.

## NOTES

---

- <sup>1</sup> Dossier A/60422/2008.
- <sup>2</sup> H. De Groote, J.F. Kayser, J. Fontaine, P. De Cock, P. Roman, G. Vega y Laruelo, C. Pire, F. Pettiaux, J.M. Heuskin.